

FNB GLOBAL X ACTIF REVENU FIXE MONDIAL (HAF : TSX)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE | 30 JUIN 2026

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction 5

Faits saillants de nature financière11

Rendement passé 14

Sommaire du portefeuille de placements 15

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE 17**

ÉTATS FINANCIERS

État de la situation financière 18

État du résultat global 19

État de l'évolution de la situation financière20

État des flux de trésorerie 21

Tableau des placements22

Notes annexes 27

Message du chef de la direction

Alors que nous en sommes à mi-chemin en 2026, je suis fier de souligner la croissance soutenue que nous avons réalisée en tant que société et pour nos clients, grâce aux solutions de placement novatrices que nous gérons pour les Canadiens.

Grâce à la confiance de nos investisseurs et de nos clients, les actifs sous gestion de Global X dépassaient 56 milliards de dollars au 30 juin 2026. Ce montant reflète un accroissement de plus de 8 milliards de dollars depuis le début de l'année, principalement attribuable à la croissance constante de l'ensemble de notre gamme de FNB.

Global X fait partie d'un écosystème de FNB mondiaux plus important, soutenu par notre société mère, Mirae Asset, qui gère plus de 1 000 milliards de dollars d'actifs de clients dans 21 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Grâce à cette plateforme mondiale, nous sommes en mesure d'offrir de nouvelles expositions pertinentes au Canada, en misant sur la solidité d'une marque reconnue à l'échelle internationale, d'un réseau mondial d'experts et d'une connaissance approfondie du secteur des placements au Canada.

Dans l'ensemble, nous nous engageons à aider les Canadiens à comprendre les nouvelles tendances qui façonnent les marchés et à offrir des solutions de placement et des expériences client conçues pour être informatives, pertinentes et accessibles.

Je suis fier de souligner plusieurs succès que Global X a réalisés depuis le début de l'année, tant au sein de nos activités que pour le compte de nos investisseurs.

En juin, Chris McHaney, vice-président directeur, Gestion et stratégie de placements chez Global X, a reçu le prix Wealth Professional Awards de 2026 à titre de gestionnaire de fonds innovant de l'année. Ce prix récompense un gestionnaire de fonds qui a mis en œuvre des solutions de placement uniques et novatrices au Canada au cours des 12 derniers mois. Nous sommes fiers de Chris, qui a su déployer son leadership dans l'un des programmes d'innovation en matière de FNB les plus ambitieux au pays.

Cette innovation a été pleinement mise en valeur en 2026. De fait, nous avons lancé 12 nouveaux FNB et créé des séries de parts de capitalisation pour quatre FNB existants depuis le début de l'année, élargissant notre gamme de stratégies thématiques, de revenu et de produits de base conçues pour les investisseurs canadiens.

En janvier, nous avons lancé le FNB Global X Indice de l'écosystème de jetons (« TOKN »), lequel offre une exposition aux entreprises qui stimulent le développement et l'adoption d'une infrastructure financière d'actifs jetonisés, y compris les émetteurs de cryptomonnaies stables, les plateformes de titrisation en cyberjetons, les plateformes de négociation et les fournisseurs d'infrastructures de paiement et de règlement.

En mars, nous avons lancé le FNB Global X Indice NYSE 100 (« NYSX.U ») qui offre aux Canadiens une exposition de référence aux principales entreprises technologiques et entreprises en croissance axées sur la technologie cotée à la NYSE.

En avril, nous avons élargi davantage notre gamme thématique en lançant deux nouveaux FNB : le FNB Global X Indice de technologies spatiales (« ORBX »), le seul FNB du Canada axé sur l'économie spatiale commerciale dans son ensemble, couvrant des services de lancement et de mise en orbite aux communications par satellite et à l'exploration spatiale, ainsi que le FNB Global X Indice d'aménagement d'infrastructures États-Unis (« PAVE.U »), qui offre une exposition à des entreprises qui pourraient profiter des investissements et du développement dans les infrastructures aux États-Unis.

En mai, nous avons lancé neuf FNB supplémentaires dans plusieurs gammes de produits. Nous avons lancé le FNB Global X Actif dividendes américains (« DIVY.U »), un FNB à gestion active conçu pour offrir aux Canadiens une approche axée sur le revenu qui cible les titres de sociétés américaines versant des dividendes.

Nous avons également lancé trois FNB tout-en-un de producteurs de produits de base, qui offrent une exposition à guichet unique et grandement diversifiée aux producteurs de produits de base des secteurs de l'énergie, des métaux et de l'exploitation minière, au moyen de stratégies d'options d'achat couvertes et d'options d'achat couvertes améliorées aux investisseurs en quête de revenus.

Nous avons également lancé des FNB axés sur les sociétés d'extraction d'argent, offrant aux Canadiens un éventail d'approches d'investissement dans les sociétés d'extraction de l'argent mondiales, qui s'étendent de l'exposition aux indices de référence aux stratégies d'options d'achat couvertes générant un revenu. Enfin, nous avons lancé le FNB Global X Options d'achat couvertes d'uranium (« URCC »), misant sur notre longue expérience en matière de placement dans l'uranium pour offrir une approche axée sur le revenu à ce secteur d'importance stratégique.

Également en mai, nous avons élargi l'accès des investisseurs à quatre de nos FNB alternatifs au comptant les plus populaires, y compris CASH, l'un des plus importants FNB alternatifs au comptant au Canada, en introduisant une série de parts de capitalisation. Cette nouvelle catégorie de parts réinvestit automatiquement les distributions, offrant aux investisseurs une autre façon de gérer leurs allocations en trésorerie.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, la réflexion, une exécution solide et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

Notre devise est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation ». Nous sommes engagés, à vos côtés, pendant que vous explorez tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta
Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Les rendements de HAF et pour ses porteurs de parts sont fonction du rendement des titres de créance (y compris des placements assimilables à des créances) qui sont détenus directement ou indirectement par HAF.

HAF applique une stratégie qui vise à optimiser la répartition tactique de l'actif entre des titres de créance (y compris des catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) et qui mise sur la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des émetteurs qui, de l'avis du sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque intéressants. Afin de maximiser les rendements rajustés en fonction du risque, HAF utilise une stratégie de répartition tactique de l'actif qui misera sur l'utilisation de titres de créance (y compris de titres assimilables à des titres de créance), et éventuellement des fonds inscrits en bourse, afin de fournir une exposition principalement aux rendements de sociétés nord-américaines et de gouvernements étrangers.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

HAF peut être exposé à des titres de fonds négociés en bourse ainsi qu'à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) qui fournissent une exposition aux marchés des titres à revenu fixe mondiaux, ce qui pourrait comprendre notamment des obligations du gouvernement canadien et de gouvernements étrangers, des titres de créance à rendement élevé et des titres de créance de bonne qualité de sociétés nord-américaines, des titres d'actions privilégiées (y compris des titres convertibles en actions privilégiées) ainsi que des titres du Trésor.

HAF reçoit des services de sous-conseiller de la part de l'équipe de répartition de l'actif de son sous-conseiller. Le sous-conseiller est l'une des plus importantes sociétés de gestion de portefeuille au Canada. Il fournit des solutions de placement à des clients institutionnels et agit à titre de sous-conseiller pour des organismes de placement collectif et des portefeuilles de gestion privée.

Le sous-conseiller de HAF répartit le portefeuille de placements de HAF entre les titres de créance (y compris les catégories d'actifs assimilables à des titres de créance) en utilisant son processus de répartition tactique de l'actif, son analyse des indicateurs psychologiques et ses prévisions économiques courantes. Le processus de répartition tactique de l'actif du sous-conseiller utilise une combinaison de recherches fondamentales sur l'économie et sur le marché, y compris une analyse du cycle économique et des taux d'intérêt. La durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché du portefeuille seront activement gérés pour tirer parti des prévisions du sous-conseiller quant aux fluctuations des taux d'intérêt et aux tendances du crédit afin d'établir un profil risque/récompense optimal pour HAF.

Le portefeuille de placement de HAF pourrait comprendre les FNB avec effet de levier. Conformément à la dispense obtenue des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières qui permet à HAF d'investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier, HAF n'investira pas plus de 10 % de son actif net dans des parts des FNB avec effet de levier qui utilisent des instruments financiers assurant une corrélation avec le rendement d'un « indice autorisé » au sens du Règlement 81-102.

HAF peut, à l'occasion, utiliser des instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés et des swaps sur défaillance de crédit, pour gérer la durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché.

Plusieurs des titres dans lesquels HAF investit directement ou indirectement peuvent être libellés en une devise autre que le dollar canadien. Dans certains cas, la devise dans laquelle les parts de HAF sont négociées peut être différente de la devise des obligations dans lesquelles il investit. Quand le sous-conseiller détermine qu'il serait dans l'intérêt de HAF de le faire, le sous-conseiller utilisera des instruments dérivés pour couvrir la valeur des titres du portefeuille de HAF qui sont libellés en devises contre les risques de fluctuation de cette devise par rapport au dollar canadien. Il est prévu que le montant couvert variera de temps à autre.

Il y a lieu de se reporter au prospectus le plus récent du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAF en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour la période close le 30 juin 2026, le FNB a affiché un rendement de 3,18 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice composé a affiché un rendement de 2,16 %, lequel est, formé aux deux tiers de l'indice ICE BofA Canada Corporate (l'« indice des obligations de sociétés ») et au tiers de l'indice Bloomberg U.S. High Yield Very Liquid (l'« indice des obligations à rendement élevé »), et qui ont affiché un rendement respectif de 2,23 % et de 2,04 %.

L'indice des obligations de sociétés suit le rendement des titres d'emprunt garantis et titrisés de sociétés de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada.

L'indice des obligations à rendement élevé suit le rendement des titres plus liquides du marché des obligations de sociétés à taux fixe et à rendement élevé libellés en dollars américains.

Revue générale du marché

Le premier trimestre de 2026 a été marqué par un grave choc géopolitique au Moyen-Orient, caractérisé par le déclenchement d'un conflit en Iran, qui a entraîné une forte flambée des cours mondiaux du pétrole. Ce choc énergétique a profondément bouleversé le cadre macroéconomique, détournant l'attention des marchés de la décélération du marché du travail et de l'assouplissement monétaire de la banque centrale anticipé à la fin de l'année dernière, pour la reporter sur la résurgence des craintes inflationnistes et la volatilité accrue.

Les marchés mondiaux des obligations souveraines ont fait face à de vives pressions au cours du premier trimestre, les courbes de rendement ayant subi un aplatissement baissier dans l'ensemble des pays développés, car les investisseurs ont fortement revu à la baisse leurs prévisions concernant le rythme et l'ampleur de l'assouplissement monétaire. Sur les marchés du crédit, les écarts de taux des titres de créance de qualité investissement et à rendement élevé se sont creusés, les investisseurs exigeant des primes de risque plus élevées pour faire face à l'incertitude, même si le secteur de l'énergie affichait une performance supérieure alimentée par la flambée des prix des marchandises.

Au deuxième trimestre de 2026, les marchés se sont retrouvés coincés entre deux forces opposées : la pression inflationniste persistante attribuable à la hausse des prix de l'énergie découlant du conflit en Iran, et des signes de plus en plus évidents indiquant que le resserrement des conditions financières et le recul de la confiance commençaient à peser sur la croissance mondiale. Au fil du trimestre, le thème de la croissance a pris de plus en plus de place. Les investisseurs se sont détournés du scénario reflationniste qui avait dominé le premier trimestre et ont commencé à prendre en compte un possible recul de la demande, ce qui a favorisé la recherche de duration sur les portions à long terme des courbes de rendement des marchés développés. De fait, les obligations d'État britanniques ont été les plus performantes.

Sur les marchés du crédit, un fort rebond a été observé. À mesure que la prime de risque initiale liée à la situation géopolitique s'estompait et que les indicateurs techniques redevenaient favorables, les écarts de taux des obligations de qualité investissement et des obligations à rendement élevé ont récupéré la majeure partie de l'élargissement enregistré au premier trimestre, terminant ainsi le premier semestre globalement stables en cumul annuel. Au-delà des fluctuations de ce cycle, la dispersion entre les secteurs et les zones géographiques est restée élevée, ce qui a favorisé la sélection de titres plutôt que le bêta général du marché.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue du portefeuille

Dans ce contexte difficile, HAF a surpassé l'indice composé au premier semestre. La surperformance enregistrée au cours de la période s'explique par une gestion proactive de la duration, une sélection rigoureuse des titres et un positionnement opportun sur les marchés émergents.

Au premier trimestre, le positionnement défensif adopté par la stratégie en début d'année a permis de protéger le portefeuille. Celui-ci s'est tourné vers des émetteurs souverains et des entreprises publiques situés dans des territoires géographiquement éloignés du conflit en Iran, dont les économies ont bénéficié d'un contexte de prix de l'énergie élevés pendant une période prolongée. La stratégie a également limité son exposition aux obligations à rendement élevé et accru son exposition aux émetteurs issus des secteurs de l'aérospatiale et de la défense.

Au deuxième trimestre, trois positions se sont démarquées. Une position sur le marché émergent de la Colombie a particulièrement contribué au rendement. Le sous-conseiller a abordé le premier tour de l'élection présidentielle avec optimisme, estimant que le marché sous-évaluait la probabilité d'un changement de régime et la mise en place d'une combinaison de politiques plus favorable aux marchés. À mesure que la tendance électorale se précisait, les écarts de taux de la Colombie se sont sensiblement resserrés, les investisseurs commençant à anticiper une trajectoire crédible d'assainissement budgétaire et une possible ascension fulgurante du pays en tant qu'émetteur souverain.

L'exposition au secteur de la pétrochimie des Amériques a également largement contribué au rendement; en effet, les marges du secteur de la chimie se sont considérablement élargies en raison des réductions de la production en Chine et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées au conflit au Moyen-Orient, de sorte que les écarts de taux des émetteurs sélectionnés se sont retrouvés à des niveaux correspondant à un stade intermédiaire à avancé du cycle.

Enfin, la stratégie défensive axée sur le maintien d'une duration longue, adoptée par le sous-conseiller, s'est avérée bénéfique. L'exposition à la portion à long terme de la courbe des taux des obligations d'État britanniques a largement contribué au rendement, tandis que le positionnement plus général en matière de duration du dollar américain et de la livre sterling et le positionnement sur la portion à long terme de la courbe des taux japonaise ont permis au portefeuille de rester en adéquation avec un contexte caractérisé par des risques liés à la croissance de plus en plus marqués.

Le sous-conseiller demeure confiant dans son approche ciblant la duration longue à l'aube du troisième trimestre de 2026, alors que la politique monétaire restrictive continue de peser sur l'économie et que les banques centrales semblent vouloir accorder davantage d'importance aux perspectives de croissance qu'à l'inflation dans leurs prochaines décisions. Sur les marchés du crédit, comme les écarts ont rattrapé la majeure partie de leur élargissement du premier trimestre, le sous-conseiller en a profité pour encaisser des bénéfices de manière sélective et préfère avoir des munitions à sa portée lorsque les valorisations compenseront mieux le contexte de ralentissement de la croissance, tout en conservant un portage élevé.

D'un point de vue sectoriel, en ce qui concerne les titres de qualité investissement, le sous-conseiller privilégie les secteurs défensifs et estime que le segment de la titrisation présente un bon potentiel de valeur. Le sous-conseiller reste sélectif vis-à-vis des émetteurs à rendement élevé et l'exposition sectorielle se concentre sur les émetteurs des secteurs des communications, des industries et de la défense, où les valorisations restent intéressantes.

Perspectives

La thèse de placement définie en début d'année s'est largement confirmée : si la réaction initiale du marché au choc pétrolier s'est concentrée sur les risques d'inflation, l'attention s'est depuis portée sur l'impact potentiel sur la croissance économique. Selon le sous-conseiller, la hausse des prix de l'énergie agit comme une taxe directe sur les dépenses de consommation discrétionnaires des Américains; d'ailleurs, les plus récentes données économiques commencent à refléter cet effet défavorable.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Alors que la politique monétaire restrictive des États-Unis et du Royaume-Uni continue de faire son chemin au sein de l'économie, le sous-conseiller s'attend à ce que les banques centrales de ces deux pays maintiennent une posture accommodante tout au long du second semestre de 2026, et considèrent la hausse des prix de l'énergie comme un phénomène transitoire. Dans un tel contexte, le sous-conseiller demeure confiant dans le maintien d'une duration plus longue, les obligations d'État britanniques représentant le principal indicateur de cette orientation. Même si les rendements des obligations à long terme ont déjà effacé une partie de leur hausse du premier trimestre, les risques pesant sur la croissance demeurent sous-estimés et le cycle d'assouplissement pourrait encore être davantage pris en compte par les marchés.

Le marché obligataire mondial offre de nombreuses occasions, et cette catégorie d'actifs présente un intérêt certain compte tenu de la hausse des taux d'intérêt à l'échelle mondiale. Le sous-conseiller prévoit un fléchissement de la croissance économique au cours des prochains trimestres et continue de privilégier le risque de duration tout en restant sélectif en matière de risque de crédit. Les écarts de taux ayant récupéré la majeure partie de leur élargissement du premier trimestre et s'étant stabilisés dans l'ensemble au cours du premier semestre, les valorisations offrent désormais une marge de sécurité moindre. C'est pourquoi le sous-conseiller préfère conserver une certaine marge de manœuvre afin de pouvoir investir lorsque les écarts compenseront davantage la révision à la baisse des perspectives de croissance.

À l'aube du troisième trimestre de 2026, notre stratégie est bien placée pour faire face à divers contextes de marché, grâce à l'excellent écart de rendement qu'elle offre, qui repose sur un profil général de qualité investissement et des sources de revenus diversifiées. Cette stratégie génère actuellement un rendement brut de 6,34 %, a une duration de 6,52 ans et sa note de crédit globale est de A-.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin 2026, le FNB a généré un résultat global brut de 2 224 717 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 1 792 767 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2025. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 222 469 \$ (207 003 \$ en 2025), dont une tranche de 34 817 \$ (25 988 \$ en 2025) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 1 539 217 \$ aux porteurs de parts (1 221 985 \$ en 2025).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 13) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent à l'état de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB de la présente période intermédiaire et des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Période ¹⁾	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Actif net à l'ouverture de la période	6,92	7,08	7,25	6,94	7,66	7,67 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation						
Total des revenus	0,18	0,38	0,41	0,40	0,34	0,22
Total des charges	(0,02)	(0,05)	(0,05)	(0,04)	(0,05)	(0,05)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,10)	0,09	(0,01)	(0,04)	(0,68)	(0,17)
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	0,16	(0,25)	(0,14)	0,40	(0,10)	0,16
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,22	0,17	0,21	0,72	(0,49)	0,16
Distributions						
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,16)	(0,32)	(0,35)	(0,35)	(0,30)	(0,13)
À partir des dividendes	—	—	—	—	—	(0,04)
À partir des gains en capital nets réalisés	—	—	(0,04)	—	—	—
Remboursement de capital	—	(0,03)	—	(0,04)	—	(0,01)
Total des distributions³⁾	(0,16)	(0,35)	(0,39)	(0,39)	(0,30)	(0,18)
Actif net à la clôture de la période⁴⁾	6,97	6,92	7,08	7,25	6,94	7,66 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Période ¹⁾	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Valeur liquidative (en milliers)	66 610	65 025	42 926	30 084	22 652	32 438 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	9 551	9 396	6 062	4 151	3 266	4 236
Ratio des frais de gestion ^{2) 5)}	0,56 %	0,59 %	0,59 %	0,57 %	0,67 %	0,72 %
Ratio des frais de gestion, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,55 %	0,59 %	0,59 %	0,57 %	0,56 %	0,56 %
Ratio des frais de gestion avant renonciations ou absorptions ³⁾	0,66 %	0,66 %	0,75 %	0,84 %	0,97 %	0,96 %
Ratio des frais de transaction ^{4) 5)}	0,01 %	0,09 %	0,07 %	0,01 %	0,06 %	0,05 %
Ratio des frais de transaction, à l'exclusion de la part des charges des fonds de placement sous-jacents	0,01 %	0,09 %	0,07 %	0,01 %	0,06 %	0,04 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁶⁾	146,39 %	296,47 %	216,58 %	280,37 %	181,22 %	79,08 %
Valeur liquidative par part à la clôture de la période	6,97	6,92	7,08	7,25	6,94	7,66 \$
Cours de clôture	6,99	6,94	7,09	7,24	6,92	7,67 \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2026 et aux 31 décembre des exercices présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renonciations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.

5. Le ratio des frais de gestion et le ratio des frais de transaction du FNB comprennent une proportion estimative du ratio des frais de gestion et du ratio des frais de transaction de tout fonds d'investissement sous-jacent détenu dans le portefeuille du FNB au cours de la période.

6. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

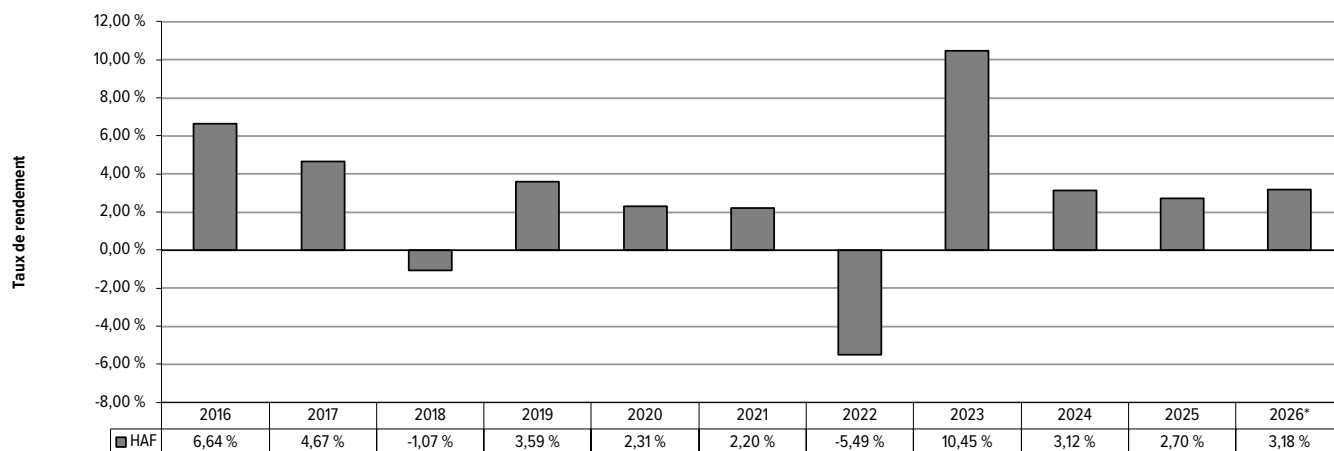
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
7 %	71 %	21 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 20 juillet 2009.

* Pour le semestre clos le 30 juin 2026.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2026

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe mondiaux	31 710 719 \$	47,61 %
Titres à revenu fixe américains	23 415 074	35,15 %
Titres à revenu fixe canadiens	5 789 099	8,69 %
Titres supranationaux	3 215 116	4,83 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(691 984)	-1,04 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 316 220	3,48 %
Autres actifs, moins les passifs	855 695	1,28 %
	66 609 939 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations gouvernementales	37 429 843 \$	56,20 %
Obligations de sociétés	25 701 223	38,58 %
Titres adossés à des actifs	598 700	0,90 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	400 242	0,60 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(691 984)	-1,04 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 316 220	3,48 %
Autres actifs, moins les passifs	855 695	1,28 %
	66 609 939 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2026

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligation du Trésor des États-Unis	20,38 %
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	8,16 %
Braskem Netherlands Finance B.V.	5,34 %
République française	3,81 %
République fédérale d'Allemagne	3,74 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,48 %
Petróleos Mexicanos	3,24 %
États-Unis du mexicains	2,92 %
Royaume d'Espagne	2,58 %
Space Exploration Technologies Corp.	2,53 %
Gouvernement du Japon	2,28 %
Telesat Canada / Telesat LLC	2,13 %
Rio Smart Lighting SARL	1,89 %
Top Aces Inc.	1,81 %
Banque européenne d'investissement	1,74 %
Empresas Publicas de Medellin ESP	1,62 %
Cloud Capital Holdco L.P.	1,49 %
Morgan Stanley	1,44 %
Royaume des Pays-Bas	1,44 %
Royaume de Belgique	1,36 %
Ecopetrol S.A.	1,30 %
Union européenne	1,20 %
Sagikor Financial Co. Ltd.	1,14 %
Zayo Issuer LLC	1,12 %
Compass Datacenters Issuer II LLC	1,12 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements, exclusion faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, représentent le total des titres privilégiés ou des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Global X Actif revenu fixe mondial (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

L'auditeur du FNB n'a pas examiné les présents états financiers.

Global X Investments Canada Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

L'auditeur indépendant du FNB n'a pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

État de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	2026	2025
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 316 220 \$	3 473 219 \$
Placements (note 6)	64 130 008	60 922 131
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	842 633	812 772
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	1 070 082	—
Montants à recevoir se rapportant à des titres émis	174 349	—
Actifs dérivés (note 3)	119 204	202 138
Total des actifs	68 652 496	65 410 260
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	29 528	29 315
Frais d'exploitation à payer	6 405	11 550
Montants à payer se rapportant à des titres rachetés	2 629	5 744
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	917 500	—
Distribution à payer	275 307	274 369
Passifs dérivés (note 3)	811 188	64 631
Total des passifs	2 042 557	385 609
Actif net	66 609 939 \$	65 024 651 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	9 551 199	9 396 189
Actif net par part	6,97 \$	6,92 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

État du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026	2025
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	1 669 034 \$	1 385 136 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	5 759	2 400
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(867 624)	333 038
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(49 341)	(13 344)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 433 007	99 168
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	33 882	(13 631)
	2 224 717	1 792 767
Charges (note 9)		
Frais de gestion	163 804	126 852
Honoraires d'audit	3 636	8 087
Honoraires du comité d'examen indépendant	280	314
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	20 657	17 698
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	9 655	6 637
Frais d'administration	15 110	14 950
Charges d'intérêts	310	—
Coûts de transaction	4 457	25 988
Retenues fiscales	4 560	6 477
	222 469	207 003
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(34 817)	(25 988)
	187 652	181 015
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	2 037 065 \$	1 611 752 \$

(Se reporter aux notes annexes.)

État de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026		2025	
Actif net à l'ouverture de la période	65 024 651	\$	42 926 093	\$
Augmentation (diminution) de l'actif net	2 037 065		1 611 752	
Transactions relatives aux parts rachetables				
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	4 003 489		17 588 042	
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(2 950 905)		(707 329)	
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	34 856		29 095	
Distributions				
À partir du revenu net de placement	(1 539 217)		(1 221 985)	
Actif net à la clôture de la période	66 609 939	\$	60 225 668	\$

(Se reporter aux notes annexes.)

État des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour la période	2 037 065 \$	1 611 752 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	867 624	(333 038)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(1 329 148)	123 270
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(1 433 007)	(99 168)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(290)	(1 268)
Achat de placements	(91 669 173)	(95 931 673)
Produit de la vente de placements	91 032 736	83 721 377
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(29 861)	(113 780)
Charges à payer	(4 932)	12 204
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(528 986)	(11 010 324)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	3 829 140	17 588 042
Montant versé au rachat de parts	(2 954 020)	(709 463)
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 503 423)	(1 088 061)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(628 303)	15 790 518
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(1 157 289)	4 780 194
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	290	1 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 473 219	750 653
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 316 220 \$	5 532 115 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 634 598 \$	1 263 344 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	15 \$	1 535 \$
Intérêts payés	310 \$	— \$

(Se reporter aux notes annexes.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (47,61 %)			
Obligations gouvernementales (30,99 %)			
Bogota Distrito Capital, à fonds amort., remb. par ant., 13,14 %, 2035-11-05	1 000 000 000	357 585 \$	415 452 \$
République fédérale d'Allemagne, 1,00 %, 2038-05-15	100 000	126 242	129 335
République fédérale d'Allemagne, 2,60 %, 2035-08-15	500 000	788 623	795 260
République fédérale d'Allemagne, 2,90 %, 2036-02-15	500 000	806 167	812 941
République fédérale d'Allemagne, à coupon zéro, 2035-05-15	600 000	761 792	758 647
République française, 1,25 %, 2036-05-25	700 000	917 339	914 985
République française, série OAT, 1,25 %, 2036-05-25	1 000 000	1 274 893	1 307 121
République française, 1,50 %, 2031-05-25	210 000	291 792	317 912
Gouvernement du Japon, série 73, 0,70 %, 2051-12-20	225 000 000	1 240 325	956 661
Gouvernement du Japon, série 89, 3,40 %, 2055-12-20	70 000 000	584 915	558 819
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency, série 292, 0,59 %, 2056-10-31	200 000 000	917 936	687 961
Japan Housing Finance Agency, série 335, 0,77 %, 2051-09-20	100 000 000	552 332	405 709
Royaume de Belgique, 4,88 %, 2055-06-10	700 000	918 801	902 207
Royaume de Norvège, série 490, 4,13 %, 2036-06-03	2 000 000	280 710	284 667
Royaume d'Espagne, 1,85 %, 2035-07-30	440 000	583 567	637 701
Royaume d'Espagne, 3,25 %, 2034-04-30	355 000	522 344	580 433
Royaume d'Espagne, 3,55 %, 2033-10-31	300 000	448 061	501 686
Royaume des Pays-Bas, 2,50 %, 2034-07-15	607 500	905 288	959 343
New South Wales Treasury Corp., 2,25 %, 2041-05-07	750 000	438 804	483 144
République d'Autriche, 2,90 %, 2033-02-20	355 000	524 964	575 759
République de Finlande, 0,13 %, 2036-04-15	225 000	260 578	271 614
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 0,63 %, 2035-07-31	1 961 500	2 485 769	2 585 569
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 1,50 %, 2053-07-31	737 500	607 501	608 391
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,13 %, 2031-03-07	200 000	362 552	373 420
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,25 %, 2034-07-31	450 000	825 732	825 020
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,38 %, 2030-03-07	500 000	933 784	944 912
Bon du Trésor du Royaume-Uni, 4,50 %, 2035-03-07	55 000	101 024	102 007
États-Unis mexicains, remb. par ant., 3,50 %, 2034-02-12	350 000	426 233	424 749
États-Unis mexicains, remb. par ant., 6,13 %, 2038-02-09	300 000	408 197	417 093
États-Unis mexicains, remb. par ant., 6,25 %, 2037-08-27	775 000	1 092 419	1 101 070
		20 746 269	20 639 588
Obligations de sociétés (16,62 %)			
Australia Pacific Airports Melbourne Pty. Ltd., remb. par ant., 4,25 %, 2036-03-24	200 000	314 822	329 050
Bellis Acquisition Co. PLC, remb. par ant., 8,00 %, 2031-07-01	350 000	551 938	554 410
Braskem Netherlands Finance BV, remb. par ant., 4,50 %, 2028-01-10	2 850 000	2 453 956	2 417 043

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Braskem Netherlands Finance BV, 4,50 %, 2030-01-31	800 000	946 264	653 144
Braskem Netherlands Finance BV, taux variable, remb. par ant., 8,50 %, 2081-01-23	1 000 000	971 507	486 793
Comision Federal de Electricidad, remb. par ant., 3,88 %, 2033-07-26	150 000	183 612	184 429
Comision Federal de Electricidad, à fonds amort, remb. par ant., 6,50 %, 2051-01-28	200 000	277 763	277 268
Crédit Agricole SA, taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2035-03-18	200 000	330 481	328 013
Ecopetrol SA, remb. par ant., 6,88 %, 2030-04-29	600 000	869 254	865 350
Empresas Publicas de Medellin ESP, 4,25 %, 2029-07-18	488 000	633 216	653 587
Empresas Publicas de Medellin ESP, remb. par ant., 8,38 %, 2027-11-08	1 100 000 000	349 870	424 131
Lloyds Banking Group PLC, taux variable, remb. par ant., 4,24 %, 2030-02-10	250 000	340 938	350 219
Petroleos Mexicanos, remb. par ant., 5,95 %, 2031-01-28	600 000	815 166	841 862
Petroleos Mexicanos, 6,35 %, 2048-02-12	800 000	904 638	936 403
Petroleos Mexicanos, 6,75 %, 2047-09-21	316 000	381 456	383 447
Rio Smart Lighting SARL, à fonds amort., 12,25 %, 2032-09-20	4 887 709	1 138 582	1 260 564
Saudi Arabian Oil Co., 4,25 %, 2039-04-16	100 000	124 933	125 418
		11 588 396	11 071 131
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX		32 334 665	31 710 719

TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (35,15 %)

Obligations gouvernementales (20,38 %)

Obligation du Trésor des États-Unis, 0,88 %, 2030-11-15	375 000	446 672	462 268
Obligation du Trésor des États-Unis, 1,13 %, 2028-08-31	210 000	271 622	279 363
Obligation du Trésor des États-Unis, 2,88 %, 2045-08-15	100 000	106 750	105 732
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,38 %, 2033-05-15	625 000	813 188	838 381
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-09-30	450 000	626 114	624 613
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2030-12-31	200 000	272 654	277 201
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,63 %, 2053-05-15	475 000	526 798	541 067
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,75 %, 2033-02-28	600 000	811 321	825 305
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2030-04-30	600 000	828 031	842 258
Obligation du Trésor des États-Unis, 3,88 %, 2034-08-15	1 602 000	2 141 779	2 198 195
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2033-03-31	300 000	418 371	424 744
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2034-02-15	1 158 000	1 546 945	1 607 273
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,00 %, 2035-11-15	915 000	1 241 301	1 257 754
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2036-02-15	150 000	201 949	207 984
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2035-05-15	425 000	582 425	596 717
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,38 %, 2036-05-15	25 000	35 458	35 332
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2045-11-15	525 000	705 092	718 056

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,63 %, 2055-11-15	1 125 000	1 471 477	1 525 228
Obligation du Trésor des États-Unis, 4,75 %, 2056-02-15	150 000	199 293	207 668
		13 247 240	13 575 139
Obligations de sociétés (14,77 %)			
Athene Global Funding, 5,58 %, 2029-01-09	450 000	622 752	647 773
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,48 %, 2036-09-21	575 000	697 066	711 840
Caesars Entertainment Inc., remb. par ant., 6,50 %, 2032-02-15	300 000	406 650	415 794
Cloud Capital Holdco L.P., cat. A2, série 24-1A, remb. par ant., 5,78 %, 2049-11-22	250 000	349 412	354 613
Cloud Capital Holdco L.P., cat. A2, série 24-2A, remb. par ant., 5,92 %, 2049-11-22	450 000	642 431	635 568
Compass Datacenters Issuer II LLC, cat. A1, série 24-1A, remb. par ant., 5,25 %, 2049-02-25	275 000	386 225	391 653
Compass Datacenters Issuer II LLC, cat. A1, série 25-1A, remb. par ant., 5,32 %, 2050-05-25	250 000	355 228	354 124
Compass Datacenters Issuer III LLC, cat. A21, série 26-1A, remb. par ant., 4,90 %, 2056-02-25	250 000	339 338	351 597
Hotwire Funding LLC, cat. A2, série 23-1A, remb. par ant., 5,69 %, 2053-05-20	100 000	140 755	142 382
Kentucky Power Cost Recovery LLC, à fonds amort., 5,30 %, 2045-09-01	294 365	402 235	422 749
Kinetic ABS Issuer LLC, cat. A2, série 26-1A, remb. par ant., 5,22 %, 2056-02-25	250 000	347 463	353 274
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 2,48 %, 2036-09-16	525 000	638 384	646 268
Morgan Stanley, taux variable, remb. par ant., 4,71 %, 2032-03-12	225 000	305 674	315 449
Paramount Global, taux variable, remb. par ant., 6,38 %, 2062-03-30	300 000	307 781	364 355
PayPal Holdings Inc., remb. par ant., 5,55 %, 2036-06-01	400 000	551 728	568 462
Retained Vantage Data Centers Issuer LLC, cat. A2B, série 23-1A, remb. par ant., 5,25 %, 2048-09-15	300 000	265 706	300 930
Space Exploration Technologies Corp., remb. par ant., 5,88 %, 2036-07-15	1 200 000	1 693 554	1 682 925
ViacomCBS Inc., taux variable, remb. par ant., 6,25 %, 2057-02-28	375 000	468 335	434 117
Zayo Issuer LLC, cat. A2, série 25-3A, remb. par ant., 5,57 %, 2055-10-20	150 000	206 798	211 529
Zayo Issuer LLC, cat. A2, série 26-1A, remb. par ant., 5,55 %, 2056-04-20	375 000	517 069	534 533
		9 644 584	9 839 935
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		22 891 824	23 415 074
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (8,69 %)			
Obligations de sociétés (7,19 %)			
Corus Entertainment Inc., remb. par ant., 5,00 %, 2028-05-11	1 960 000	983 531	597 800
Banque Laurentienne du Canada, série 1, taux variable, remb. par ant., 7,40 %, 2081-06-15	350 000	288 875	355 490

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
North American Construction Group Ltd., remb. par ant., 7,00 %, 2031-06-16	100 000	100 000	100 885
Sagicor Financial Co. Ltd., remb. par ant., 6,36 %, 2029-06-20	725 000	742 237	756 102
Telesat Canada / Telesat LLC, remb. par ant., 5,63 %, 2026-12-06	1 120 000	975 050	1 421 654
Top Aces Inc., remb. par ant., 7,00 %, 2031-02-18	500 000	500 000	510 625
Top Aces Inc., remb. par ant., 9,00 %, 2030-03-13	650 000	650 875	695 094
WSP Global Inc., remb. par ant., 5,04 %, 2031-09-18	250 000	339 637	352 507
		4 580 205	4 790 157
Titres adossés à des actifs (0,90 %)			
Cologix Data Centers Issuer LLC, cat. A2, série 22-1CAN4, remb. par ant., 4,94 %, 2052-01-25	600 000	588 260	598 700
Titres adossés à des créances hypothécaires (0,60 %)			
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers, cat. A2, série 26-RONA2, remb. par ant., 6,47 %, 2031-07-14	400 000	399 985	400 242
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		5 568 450	5 789 099
TITRES SUPRANATIONAUX (4,83 %)			
Obligations gouvernementales (4,83 %)			
Banque européenne pour la reconstruction et le développement, à coupon zéro, remb. par ant., 2038-01-20	20 000 000	513 156	545 760
Banque européenne d'investissement, à coupon zéro, 2035-02-20	11 250 000	1 118 723	1 157 667
Union européenne, série NGEU, 3,00 %, 2034-12-04	495 000	751 156	796 409
Inter-American Investment Corp., 12,00 %, 2032-06-22	2 660 000	706 952	715 280
		3 089 987	3 215 116
TOTAL DES TITRES SUPRANATIONAUX		3 089 987	3 215 116
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-1,04 %)			
Contrats de change à terme (-1,04 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 151 192 \$ CA pour 93 271 € échéant le 2 juillet 2026		—	47
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 828 197 \$ US pour 3 956 226 \$ CA échéant le 16 septembre 2026		—	41 189
Contrat de change à terme visant l'achat de 261 287 \$ CA pour 1 790 000 NOK échéant le 16 septembre 2026		—	5 965
Contrat de change à terme visant l'achat de 137 722 £ pour 257 147 \$ CA échéant le 16 septembre 2026		—	1 055
Contrat de change à terme visant l'achat de 306 439 € pour 496 904 \$ CA échéant le 16 septembre 2026		—	(428)

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2026

Titre	Valeur nominale / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Contrat de change à terme visant l'achat de 448 874 \$ CA pour 460 556 \$ AU échéant le 16 septembre 2026		—	(1 199)
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 886 443 \$ CA pour 331 547 350 ¥ échéant le 16 septembre 2026		—	(13 510)
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 969 179 \$ US pour 10 427 785 BRL échéant le 16 septembre 2026		—	(19 998)
Contrat de change à terme visant l'achat de 359 229 \$ US pour 1 310 000 000 COP échéant le 16 septembre 2026		—	(24 242)
Contrat de change à terme visant l'achat de 5 740 835 \$ CA pour 3 086 130 £ échéant le 16 septembre 2026		—	(45 096)
Contrat de change à terme visant l'achat de 10 960 249 \$ CA pour 6 809 799 € échéant le 16 septembre 2026		—	(72 610)
Contrat de change à terme visant l'achat de 43 089 160 \$ CA pour 30 871 488 \$ US échéant le 16 septembre 2026		—	(545 064)
Contrat de change à terme visant l'achat de 15 064 000 MXN pour 1 203 905 \$ CA échéant le 17 septembre 2026		—	5 812
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 581 672 \$ CA pour 19 993 439 MXN échéant le 17 septembre 2026		—	(23 905)
		—	(691 984)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		—	(691 984)
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (95,24 %)		63 884 926 \$	63 438 024 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (3,48 %)			2 316 220
Autres actifs, moins les passifs (1,28 %)			855 695
ACTIF NET (100,00 %)			66 609 939 \$

Notes annexes (non audité)

30 juin 2026

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif revenu fixe mondial (« HAF » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 20 juillet 2009. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAF. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAF vise à offrir aux porteurs de parts : i) un flux stable de distributions mensuelles; et ii) l'occasion d'une plus-value du capital au moyen d'une stratégie de répartition tactique de l'actif qui consiste notamment à gérer la durée et le rendement de son exposition à des titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) en fonction des taux d'intérêt en vigueur.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 13 août 2026.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le FNB exerce ses activités. Lorsque les indicateurs de cet environnement sont ambivalents, la direction exerce son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans l'état du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) *Dépréciation*

À chaque date de clôture, les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, toute correction de valeur pour pertes est comptabilisée en résultat net. Des difficultés financières importantes de la contrepartie, la probabilité qu'elle déclare faillite ou subisse une réorganisation financière et les défauts de paiement indiquent tous qu'une provision pour perte pourrait être dépréciée.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

iii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Pour les titres négociés en bourse, leurs cours de clôture sont considérés comme étant la juste valeur s'ils se situent dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'état de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iv) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

v) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Au 30 juin 2026, le FNB détenait des équivalents de trésorerie de 2 178 436 \$ (4 014 132 \$ en 2025).

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans l'état de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés à l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans l'état du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées au prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu d'intérêt tiré des instruments de créance, y compris le cumul de l'escompte des obligations à coupon zéro, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est comptabilisé en résultat net sur la durée de vie de l'instrument, indépendamment du calendrier de l'encaissement.

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans l'état du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans l'état du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres à l'état du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés selon leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans l'état du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » à l'état du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée à l'état du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans l'état du résultat global.

j) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'IFRS 18 met en place de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux à l'état du résultat global, et améliore l'image donnée des mesures de la performance définies par la direction qui doivent être présentées dans une seule et même note. De plus, elle exige que les entités soient tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien :

30 juin 2026		Contrats de change à terme et (ou) standardisés		Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	Instruments financiers		Total	
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	36 466	(36 346)	120	1
Euro	10 859	(10 688)	171	2
Livre sterling	5 492	(5 528)	(36)	–
Réal brésilien	3 175	(2 803)	372	4
Dollar australien	507	(450)	57	1
Peso mexicain	546	(396)	150	2
Peso chilien	–	–	–	–
Rand sud-africain	–	–	–	–
Zloty polonais	1	–	1	–
Peso colombien	897	(532)	365	4
Couronne norvégienne	290	(255)	35	–
Yen japonais	2 639	(2 900)	(261)	(3)
Total	60 872	(59 898)	974	10
En pourcentage de la valeur liquidative	91,4 %	-89,9 %	1,5 %	0,0 %

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

31 décembre 2025	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar américain	33 324	(33 198)	126	1
Euro	10 509	(10 582)	(73)	(1)
Livre sterling	6 568	(6 195)	373	4
Réal brésilien	2 334	(1 737)	597	6
Dollar australien	457	(421)	36	–
Peso mexicain	1 107	(1 083)	24	–
Peso chilien	495	(484)	11	–
Rand sud-africain	–	–	–	–
Zloty polonais	1	–	1	–
Peso colombien	744	(466)	278	3
Couronne norvégienne	27	–	27	–
Yen japonais	2 322	(2 339)	(17)	–
Total	57 888	(56 505)	1 383	14
En pourcentage de la valeur liquidative	89,0 %	-86,9 %	2,1 %	0,0 %

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minime aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Au						
30 juin 2026	3 609	5 265	9 223	49 079	–	67 176
31 décembre 2025	5 205	6 865	7 752	45 925	–	65 747

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

Au 30 juin 2026, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,8 % (100,1 % au 31 décembre 2025). Au 30 juin 2026, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 4 379 847 \$ (4 470 837 \$ au 31 décembre 2025). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2026	31 décembre 2025
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	171 741 \$	159 829 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans l'état de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
AAA	17,5 %	15,3 %
AA	38,3 %	48,4 %
A	12,2 %	11,3 %
BBB	16,6 %	8,0 %
BB	3,9 %	5,1 %
B	2,7 %	5,0 %
CCC	–	0,4 %
C	0,9 %	3,3 %
D	7,7 %	1,5 %
Non coté	1,0 %	1,6 %
Total	100,8 %	101,1 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 30 juin 2026, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 20,4 % (25,4 % au 31 décembre 2025) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, qui est remboursable à vue. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

	30 juin 2026			31 décembre 2025		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	63 131 066	–	–	60 324 879	–
Titres adossés à des actifs	–	598 700	–	–	597 252	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	400 242	–	–	–	–
Contrats de change à terme	–	62 388	–	–	188 109	–
Total des actifs financiers	–	64 192 396	–	–	61 110 240	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	(754 372)	–	–	(50 601)	–
Total des passifs financiers	–	(754 372)	–	–	(50 601)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	63 438 024	–	–	61 059 638	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2026 et l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans l'état du résultat global du FNB.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2026	10 072 200 \$	10 523 678 \$
31 décembre 2025	11 073 670 \$	11 659 576 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans l'état du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2026	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2025	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	9 300 \$		4 256 \$	
Retenues fiscales	179	(1,92) %	(257)	6,04 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
The Bank of New York Mellon	(3 720)	40,00 %	(1 599)	37,57 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	5 759 \$	61,92 %	2 400 \$	56,39 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans l'état de l'évolution de la situation financière.

Pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2026	9 396 189	580 010	(425 000)	9 551 199	9 322 901
2025	6 062 152	2 479 086	(100 000)	8 441 238	7 139 983

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,45 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025, sont les suivants :

Période close le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2026	néant \$	néant \$	néant \$
30 juin 2025	3 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent à l'état du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 figurent à l'état de la situation financière.

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et n'est donc pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. Par conséquent, le gestionnaire a déterminé que le FNB n'est, en fait, pas imposable et il ne comptabilise donc pas l'impôt sur le résultat à l'état du résultat global ni les actifs ou passifs d'impôt différé à l'état de la situation financière. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

Le FNB peut être assujéti à des retenues d'impôt par certains pays sur des revenus de placement et gains en capital étrangers. Ces impôts peuvent être retenus à la source ou estimés au moyen de la méthode la plus probable pour calculer le passif d'impôt incertain concernant les gains en capital étrangers. Ces revenus et gains en capital sont comptabilisés selon leur montant brut, les retenues fiscales ou l'estimation de l'impôt sur les gains en capital étrangers connexes sont présentées en tant que charges dans l'état du résultat global, et les montants d'impôt à payer sont inclus dans les charges à payer à l'état de la situation financière. L'estimation pourrait différer considérablement de l'impôt réel à payer à un territoire étranger.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait aucun passif d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2025, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
7 841 670 \$	–	–

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux ci-après présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2026	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	62 388	–	62 388	(55 447)	–	6 941
Passifs dérivés	(754 372)	–	(754 372)	55 447	–	(698 925)

Notes annexes (non audité) (suite)

30 juin 2026

	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2025	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	188 108	–	188 108	(45 168)	–	142 940
Passifs dérivés	(50 601)	–	(50 601)	45 168	–	(5 433)

14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle ou qu'il a une influence significative à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans l'état de la situation financière et dans le tableau des placements. Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

